



# Les relations extérieures du canton de Berne en

## 2025

### Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

#### Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 17. décembre 2025  
N° d'affaire : 2025.STA.568  
Direction : Chancellerie d'Etat  
Classification : Non classifié

**Table des matières**

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Rétrospective de l'année 2025</b> .....	<b>5</b>
3.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral .....	5
3.1.1 Modification du territoire des cantons de Berne et du Jura .....	5
3.1.2 Sécurité .....	6
3.1.3 Santé .....	7
3.1.4 Société .....	8
3.1.5 Économie / pôle économique.....	9
3.1.6 Énergie / électricité .....	10
3.1.7 Transports .....	11
3.1.8 Éducation et recherche .....	12
3.1.9 Votations fédérales .....	13
3.2 Participation à des organisations intercantoniales .....	13
3.2.1 Programme d'allègement 2027 (CdC) .....	14
3.2.2 Intégration des étrangères et des étrangers (CdC) .....	15
3.2.3 Transformation numérique de l'administration (CdC) .....	16
3.2.4 Pénurie de main d'œuvre (CGSO).....	16
3.2.5 Charte du climat (CGNO).....	17
3.3 Relations avec d'autres cantons .....	17
3.3.1 Canton du Jura.....	17
3.3.2 Canton de Zurich.....	18
3.3.3 Autres cantons .....	18
3.4 Relations avec l'étranger.....	18
3.4.1 Participation à la politique européenne de la Confédération .....	18
3.4.2 Participation à la politique commerciale de la Confédération avec les États-Unis .....	20
3.4.3 Arcjurassien .....	21
3.4.4 Ambassades et organisations internationales .....	21
3.4.5 Partenariats .....	22
3.4.6 Coopération au développement et autres prestations d'assistance .....	23
<b>4. Perspectives pour 2026</b> .....	<b>23</b>
4.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral .....	24
4.2 Participation à des organisations intercantoniales .....	25
4.3 Relations avec d'autres cantons .....	27
4.4 Relations avec l'étranger.....	27
<b>5. Proposition au Grand Conseil.</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>28</b>
Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne .....	28
Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2025 .....	28

## 1. Synthèse

Dans notre système fédéraliste, les cantons sont les principaux partenaires de la Confédération. Ils participent à la politique fédérale, car rares sont les domaines politiques où la Confédération et les cantons peuvent agir sans se concerter. Il est donc essentiel que les intérêts du canton de Berne soient représentés au mieux au niveau fédéral et au sein de la coopération intercantonale.

Le présent rapport annuel sert de base de dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE). La première partie revient sur la représentation des intérêts au niveau fédéral, la collaboration intercantonale et les relations avec l'étranger durant l'année écoulée. La seconde partie donne un aperçu des évolutions possibles en matière de relations extérieures du canton de Berne en 2026.

Le présent rapport est basé sur le programme gouvernemental de législature 2023-2026. La politique étrangère n'y figure pas comme une priorité en tant que telle, mais plutôt comme un instrument permettant au Conseil-exécutif d'atteindre les objectifs et de réaliser des projets conformément aux axes de développement. Le rapport s'emploie ainsi à montrer le lien substantiel entre le programme gouvernemental de législature et les affaires et activités menées par le Conseil-exécutif en matière de relations extérieures.

Les relations extérieures ont pris de l'importance au cours des dernières années et sont une préoccupation constante pour le Conseil-exécutif. Les profonds changements intervenus dans la situation politique mondiale ont un impact beaucoup plus fort sur la Suisse et les cantons qu'avant la pandémie de COVID-19 : la rupture des chaînes logistiques et la pénurie d'énergie après la pandémie ont ainsi soulevé des questions quant à la sécurité de l'approvisionnement. De plus, l'échec des négociations avec l'Union européenne, en mai 2021, a conduit les cantons à mener une réflexion approfondie sur la question de la stabilisation et du développement des relations entre la Suisse et l'UE, ceci dans le cadre de la consultation sur le paquet de négociations à partir de l'été 2025. Sans oublier la guerre d'agression menée depuis près de quatre ans par la Russie contre l'Ukraine, les bouleversements au Proche-Orient ou encore le second mandat présidentiel de Donald Trump aux États-Unis, avec ses retombées notamment en matière de droits de douane, qui impactent fortement les exportations suisses. Parallèlement, notre monde connaît une mutation profonde, surtout due à la transition numérique, qui s'est encore accélérée avec l'intelligence artificielle, au changement climatique ou aux mouvements migratoires. Le canton de Berne est concrètement touché par toutes ces évolutions, dont les conséquences tangibles ont été abordées lors du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE.

L'année dernière, une affaire particulièrement importante pour les cantons a été l'élaboration du programme d'allégement (PA27) au niveau fédéral. Du point de vue des cantons, il est incontestable que la Confédération doit rééquilibrer son budget. Le PA27 a toutefois été préparé quasiment sans participation des cantons, ce qui a suscité le mécontentement. C'est pourquoi le canton de Berne a rejoint la mouvance d'opposition des cantons au PA27. Il a critiqué l'approche du Conseil fédéral et les mesures d'allègement aux dépens des cantons. Ces derniers attendent désormais que le Parlement corrige le tir ; dans une étape ultérieure, le peuple aura probablement le dernier mot sur ce programme d'allègement.

En général, les effets – directs ou indirects – induits par la représentation des intérêts ne peuvent pas être attribués à une seule partie prenante ou à une action spécifique, et ne sont souvent visibles que par la suite. À la session de printemps 2025 du Parlement fédéral, les délibérations sur le changement de canton de Moutier ont été marquées par un exemple réussi

de défense des intérêts du canton de Berne. Il a ainsi été possible d'éviter que les revendications financières du canton du Jura concernant les versements compensatoires dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT) se traduisent pas un désavantage pour le canton de Berne. Au Parlement, le Conseil-exécutif s'est également opposé avec succès aux tarifs proposés par le Conseil fédéral pour la liste des analyses, qui auraient principalement nui aux médecins de famille.

Enfin, le Conseil-exécutif s'est illustré sur plusieurs autres points au cours de l'exercice sous revue : suite à sa proposition, la pénurie de personnel qualifié a été hissée au rang des thématiques prioritaires de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), dont le canton de Berne assure la présidence de 2024 à 2026. Un protocole d'entente relatif au vieillissement a été signé entre la Haute école spécialisée bernoise et le *Nara Institute of Sciences and Technology*, ceci à l'occasion des dix ans du traité d'amitié entre le canton de Berne et la préfecture de Nara (Japon). Par ailleurs, Berne était le canton invité lors de la « Soirée suisse » organisée à Bruxelles en octobre. Le mois de novembre a vu l'inauguration du siège rénové de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF). En collaboration avec la Confédération et la ville de Berne, le canton avait contribué au financement de la rénovation par le biais d'un prêt d'État hôte.

Le Conseil-exécutif a également accordé une grande importance à l'entretien des relations avec les autres gouvernements cantonaux dans le cadre de rencontres de travail ainsi que de visites d'État, de même qu'avec les membres de la communauté internationale établis dans la capitale fédérale.

## 2. Contexte

L'objectif du Conseil-exécutif en matière de politique extérieure est de consolider la position du canton de Berne en tant que pôle politique et économique en Suisse ainsi que d'augmenter sa marge de manœuvre. Il convient de veiller à ce que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit globalement appropriée et que le principe d'équivalence fiscale soit respecté en cas de transfert de tâches. Les nouvelles lois fédérales ne doivent pas entraîner de charges disproportionnées pour les cantons lors de leur mise en œuvre. Le fédéralisme ne peut fonctionner harmonieusement que si les cantons disposent de suffisamment de latitude pour prendre des décisions sur leurs propres affaires et leur organisation interne. En tant que piliers de l'État fédéral et organes d'exécution, les cantons jouissent d'une certaine légitimité et responsabilité leur permettant de se faire les ardents défenseurs de leurs intérêts sur le plan fédéral. C'est là l'une des dimensions essentielles des relations extérieures du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif défend les intérêts du canton de Berne à l'échelle de la Suisse, dans le contexte intercantonal et vis-à-vis de l'étranger. Le conseiller d'État Christoph Ammann représente le canton de Berne au sein du Bureau et de l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), dont il occupe actuellement la vice-présidence tournante. Il est responsable des projets, affaires et axes de développements interdirectionnels touchant au domaine des relations extérieures et ne pouvant être rattachés à une Direction en particulier.

De plus, le canton de Berne est membre de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg représente les intérêts du canton de Berne au sein de la CGSO, qu'il préside jusqu'à fin mai 2026, et au sein des organes d'arcjurassien.ch. Les relations extérieures spécialisées des

Directions et de la Chancellerie d'État se matérialisent dans un grand nombre d'instances, notamment dans les conférences des directrices et directeurs ainsi que des chancelières et chanceliers d'État au niveau national et régional<sup>1</sup>.

### 3. Rétrospective de l'année 2025

#### 3.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Durant l'année sous revue, le Conseil-exécutif s'est réuni à quatre reprises avec les deux membres bernois du Conseil des États. La rencontre annuelle avec la délégation bernoise au Conseil national s'est tenue le 6 mai 2025 au Palais fédéral et a donné lieu à un échange sur le programme d'allègement 2027.

En 2025, le Conseil-exécutif a pris position sur 100 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. En outre, il y a eu de nombreuses prises de position communes des conférences des gouvernements et des conférences des directrices et directeurs, ainsi que des auditions de ces conférences par les commissions des Chambres fédérales chargées de l'examen préalable. En vue des séances des groupes parlementaires en amont de chaque session, les délégations bernoises au Conseil national et au Conseil des États ont reçu des documents d'orientation sur l'état des affaires pertinentes pour le canton ainsi que, peu avant le début de la session, des prises de position ou fiches d'information plus détaillées. À cela s'ajoute une cinquantaine de fiches adressées aux membres bernois des commissions du Conseil national et du Conseil des États chargées de l'examen préalable. Ces fiches ont été conçues par la Chancellerie d'État en collaboration avec les Directions compétentes.

De plus, des échanges portant sur les aspects techniques de certaines affaires sont organisés par le Service des relations extérieures (SRE), en collaboration avec les spécialistes des Directions concernées, à l'intention des membres bernois du Parlement siégeant dans les commissions compétentes. Un tel échange a eu lieu avec le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg ainsi que des représentantes et représentants de la Direction des finances et de la Chancellerie d'État lors de la session de printemps 2025, concernant les aspects financiers du transfert cantonal de Moutier (voir ci-dessous).

Les sections ci-après présentent une compilation thématique des objets les plus importants pour le canton de Berne ayant été adoptés au niveau fédéral au cours de l'année sous revue.

##### 3.1.1 Modification du territoire des cantons de Berne et du Jura

###### Transfert de la commune de Moutier [24.083]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1, axe de développement Latitudes financières) :

Le canton de Berne exploite les latitudes financières et renforce ainsi sa vigueur économique.

<sup>1</sup> Les seize conférences nationales des directrices et directeurs ainsi que la Conférence suisse des chancelières et chanceliers d'État couvrent tous les domaines de compétence du canton (cf. annexe 2).

Lors de la session de printemps 2025, le Parlement fédéral a donné son feu vert au changement de canton de Moutier pour début 2026, non sans quelques péripéties. Ainsi le conseiller national bernois Manfred Bühler a encore déposé une proposition de non-entrée en matière lors de la séance plénière du Conseil national, mais celle-ci a été clairement rejetée. Et peu avant le traitement de l'affaire par les commissions chargées de l'examen préalable, le canton du Jura a tenté d'ajouter un article portant sur des aspects financiers supplémentaires liés au transfert de Moutier. Concrètement, l'article prévoyait que le changement de canton soit pris en compte dans les bases de calcul de la RPT dès le début 2026, bien que cette question ait déjà été réglée dans le concordat sur le transfert de Moutier<sup>2</sup>. Par ces propositions d'amendement, le canton du Jura visait à obtenir, en plus du versement compensatoire de 76 millions de francs négocié dans le concordat, un surplus de 65 millions de francs à la charge du canton de Berne, mais aussi de la Confédération et des cantons contributeurs.

Le canton de Berne s'est opposé avec succès aux amendements proposés par le canton du Jura, en étroite collaboration avec les deux membres du Conseil des États et les membres de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) issus du canton de Berne. D'une part, ces amendements auraient sapé les décisions du concordat. D'autre part, l'approbation du transfert de la commune de Moutier n'aurait pas été le cadre approprié pour régler ces aspects financiers. Les dispositions relatives à la RPT sont très complexes et font l'objet d'une loi spécifique (PFCC). Les modifications (ou dérogations) concernant le mode de calcul doivent être effectuées dans le cadre de cette loi. Les amendements proposés par le canton du Jura n'ont pas obtenu de majorité au Parlement.

### 3.1.2 Sécurité

#### Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) [24.043]

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, projet 3.5) :

Le canton garantit la sécurité de sa population et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité. Des conditions favorables sont créées pour que la protection civile puisse continuer à fournir ses prestations malgré la baisse de ses effectifs.

La protection civile est confrontée à des effectifs insuffisants, une situation qui devrait encore s'aggraver dans les années à venir selon les prévisions. D'où la présente révision partielle de la LPPCi qui vise à renforcer les effectifs de la protection civile. La nouvelle teneur de la loi a été adoptée par les deux Chambres lors de la session de printemps. L'aspect le plus important et le plus controversé est l'introduction de la possibilité d'affecter les personnes astreintes au service civil à la protection civile, si celle-ci manque de personnel. Les Chambres fédérales ont également décidé d'étendre l'obligation de servir dans la protection civile à certaines personnes astreintes au service militaire et aux anciens militaires.

Le Conseil-exécutif s'est engagé en faveur du projet. Le fait que les organisations de protection civile soient désormais reconnues comme établissements d'affectation pour le service civil est une mesure immédiate contribuant à remédier à la situation critique en matière de personnel dans la protection civile. Une amélioration durable ne peut toutefois être obtenue que par une modification au niveau de la Constitution et ensuite de la loi. En étendant l'obligation de servir dans la protection civile à certaines personnes astreintes au service militaire, on peut certes

<sup>2</sup> Le concordat prévoit que le canton de Berne verse au canton du Jura un montant de 76 millions de francs sur les six années de la phase transitoire, afin de compenser les charges de Moutier qui n'ont pas encore été prises en compte pour cette période.

renflouer les effectifs insuffisants de la protection civile, mais le nombre de personnes concernées est trop faible pour en faire une véritable solution.

#### Loi fédérale sur le service civil [25.033]

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, rapport 2024) :

Le canton de Berne garantit la sécurité de sa population. Les menaces que les conflits internationaux font peser sur la Suisse impliquent toutefois la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de la sécurité. L'un des facteurs décisifs de réussite est de disposer d'un personnel bien formé et en quantité suffisante.

Le Parlement souhaite rendre plus difficile le passage de l'armée au service civil. La modification de la loi sur le service civil a été clairement approuvée par les deux Chambres au cours de la session d'automne. Les nouvelles dispositions visent à réduire le nombre relativement élevé d'admissions au service civil à 4000 par an (contre environ 6500 actuellement). Le but est notamment de refouler les demandes d'admission dont le motif principal ne serait pas un conflit de conscience. La mesure se concentre sur les personnes qui se tournent vers le service civil alors qu'elles ont déjà accompli une partie considérable de leur service militaire. Il est également prévu d'instaurer une obligation annuelle de service civil, afin de s'aligner sur le rythme du service militaire.

Le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur de ce projet. Compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire internationale en Europe, il faut que l'armée dispose des ressources humaines et financières nécessaires. Il ne peut pas y avoir de liberté de choix entre le service militaire et le service civil de remplacement. La mise à disposition d'un personnel suffisant pour l'armée doit être prioritaire. Les personnes qui sont prêtes à accomplir leur service militaire ne doivent pas se sentir désavantagées.

### 3.1.3 Santé

#### Mesures visant à freiner la hausse des coûts [22.062]

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, axe de développement Services de santé, perspective 3.A, rapport 2024) :

Le canton de Berne veille à ce que les offres du système de santé restent facilement accessibles et abordables et conservent leur niveau élevé de qualité. La coordination et la coopération doivent être encouragées. La DSSI soutient activement les prestataires qui s'associent au sein de réseaux.

Après un premier ensemble de mesures visant à lutter contre la hausse des coûts dans le domaine de la santé, le Parlement a adopté, à sa session de printemps 2025, un deuxième volet de mesures visant à freiner les coûts. Ces mesures ont pour but d'améliorer la couverture en soins et à ralentir la hausse des coûts dans le secteur de la santé.

Sur le fond, le Conseil-exécutif s'est engagé en faveur du projet. Il a soutenu bon nombre des propositions finalement adoptées. Le Parlement a toutefois supprimé une mesure essentielle : les soins intégrés, dont le projet devrait être poursuivi dans un autre cadre. Du point de vue du canton, la coordination des soins est toutefois l'une des approches essentielles pour maîtriser la hausse des coûts de la santé (voir à titre d'exemple le Réseau de l'Arc, projet pionnier couronné de succès dans le Jura bernois). Le canton de Berne estime qu'en abandonnant la mesure la

plus importante, à savoir la création de réseaux de soins coordonnés, on réduit grandement l'efficacité du volet de mesures visant à réduire les coûts.

#### Tarifs de la liste des analyses [24.037]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, axe de développement

Services de santé, perspective 3.A) :

Le canton de Berne veille à ce que les offres du système de santé restent facilement accessibles et abordables.

Le Conseil fédéral avait proposé de modifier la fixation des tarifs pour les analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), et de supprimer la compétence du Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'édicter les tarifs de la liste des analyses (LA). Au lieu de cela, les partenaires tarifaires auraient pu négocier directement les tarifs LA pour le domaine des traitements ambulatoires. Lors de sa session d'été, le Parlement a décidé de ne pas entrer en matière sur cet objet.

Le Conseil-exécutif était lui aussi opposé au changement de système souhaité par le Conseil fédéral. Le transfert de compétences prévu aurait entraîné des blocages dans les négociations, des tarifs hétérogènes et un affaiblissement du laboratoire en cabinet médical, en particulier dans la médecine de premier recours. Si ces propositions avaient été mises en œuvre, elles auraient exigé des efforts considérables et entraîné des surcoûts pour toutes les parties concernées, sans pour autant permettre d'atteindre les objectifs visés. La possibilité pour les partenaires tarifaires de négocier des tarifs inférieurs à la limite maximale selon la LA existe d'ores et déjà, mais elle n'a encore jamais été utilisée à ce jour.

#### **3.1.4 Société**

##### Crèches : Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles [21.403]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (Vision 2030, projet 3.13) :

Le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population. Il soutient les modèles de travail favorables à la famille dans les entreprises, afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et d'encourager la participation continue des deux parents au marché du travail.

Le projet vise à remplacer le financement de départ pour l'accueil extra-familial des enfants, qui est accordé pour un temps limité, par un soutien durable (= contre-projet indirect à l'initiative sur les crèches). Le but est d'encourager la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ou la formation, ainsi que d'améliorer l'égalité des chances pour les enfants en âge préscolaire. Les deux Chambres ont approuvé le principe d'une allocation de garde, qui sera financée de manière analogue aux allocations familiales via les cotisations des employeuses et employeurs, des salariées et salariés ainsi que des cantons. Les cantons décideront du mode exact de financement de l'allocation de garde. Une participation directe de la Confédération a été rejetée.

Le deuxième instrument de soutien consiste en des conventions-programmes entre la Confédération et les cantons. La Confédération met à disposition 100 millions de francs pour les quatre premières années. Cette mesure vise à inciter les cantons à continuer d'investir dans l'encouragement précoce, à combler les lacunes en matière d'offres et à mettre à disposition des places d'accueil institutionnelles pour les enfants en situation de handicap.

Le Conseil-exécutif était plutôt sceptique à l'égard du projet. Principalement, parce que celui-ci n'est pas conforme au principe d'équivalence (« qui paie, décide »), car la Confédération n'alloue pas de fonds en dehors des conventions-programmes, tout en imposant aux cantons d'engager davantage de moyens et en leur dictant la manière de les employer. Le financement par les allocations familiales augmente les coûts salariaux et nuit aux PME bernoises. En outre, le maintien des systèmes cantonaux de subventions existants entraînera des doublons. En revanche, le Conseil-exécutif se montre favorable aux conventions-programmes, sous réserve toutefois que la charge administrative soit réduite par rapport à la pratique actuelle.

#### Prise en compte du logement protégé dans les prestations complémentaires [24.070]

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (Vision 2030, projet 3.8)

Le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population et renforce la cohésion sociale. Selon la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), il convient de favoriser l'autonomie, l'autodétermination et la participation sociale des personnes concernées.

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap devraient bénéficier d'un soutien à domicile grâce aux prestations complémentaires (PC), plutôt que de vivre dans un foyer. La modification de la loi sur les PC permet de soutenir spécifiquement les personnes titulaires d'une rente AVS ou AI qui touchent des prestations complémentaires, afin de leur permettre de vivre de manière autonome. Les services proposés sont par exemple des aides ménagères, des livraisons de repas ou des suppléments pour un logement adapté aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces nouvelles prestations seront désormais financées par des montants forfaitaires et imputées aux frais de maladie et d'invalidité. Cela signifie que les coûts supplémentaires seront entièrement à la charge des cantons. Pour l'année 2030, le Conseil fédéral prévoit des coûts supplémentaires de 340 à 730 millions de francs pour les cantons, mais aussi des économies de 280 millions en raison des entrées en EMS qui pourront être retardées ou évitées. Le projet a été adopté par les deux Chambres lors de la session d'été 2025.

Cette modification de loi se recoupe en partie avec la pratique actuelle dans le canton de Berne. Elle a été jugée utile et bienvenue par le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a toutefois fait part de quelques réserves en raison des coûts supplémentaires auxquels il faut s'attendre. Il suivra de près la mise en œuvre des nouvelles dispositions et l'évolution des coûts réels.

#### **3.1.5 Économie / pôle économique**

##### Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers [23.086]

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1, axe de développement, projet, perspective) :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Il souhaite accroître son potentiel de ressources et sa vigueur économique.

**Kommentiert [brm1]:** Sollte noch ergänzt werden

En adoptant la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers (LEIE) lors de la session d'hiver 2025, le Parlement fédéral a créé un instrument visant à bloquer le rachat d'entreprises suisses par des investisseurs étrangers au cas où cela mettrait en danger l'ordre public ou menacerait la sécurité de la Suisse. Les entreprises concernées par la LEIE sont celles qui

opèrent dans des domaines particulièrement critiques, tel que les équipements militaires, les biens à double usage civil et militaire, les réseaux électriques, la production d'électricité, l'approvisionnement en eau ainsi que les infrastructures sanitaires, de télécommunications et de transport.

Le Conseil-exécutif s'était opposé à la LEIE. Il était convaincu que cette loi nuirait à l'économie et aux investissements en Suisse, et qu'elle entraînerait des charges administratives et réglementaires supplémentaires pour les entreprises et l'administration, sans pour autant renforcer de manière significative l'ordre public ou la sécurité. Le nouveau régime restreint considérablement la liberté économique et les compétences cantonales en matière de promotion économique. Le risque est aussi que les entreprises et les infrastructures existantes perdent de leur valeur en raison de la limitation du cercle des investisseurs potentiels. Enfin, une analyse approfondie de l'impact de la réglementation montre qu'il existe déjà de nombreux instruments permettant de bien protéger les infrastructures critiques (énergie, eau, transports).

### 3.1.6 Énergie / électricité

Loi sur l'approvisionnement en électricité (Réserve d'électricité) [24.033]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, axe de développement Prévention des crises) :

Le canton de Berne veille à la sécurité publique et prépare la population aux crises et aux défis en matière de politique de sécurité.

La Confédération considère qu'une pénurie d'électricité représente le risque le plus important, avant même une pandémie. Grâce à la réserve d'électricité thermique, la Suisse devrait être mieux préparée à faire face à une telle situation d'urgence. Lors de la session d'été, le Conseil national et le Conseil des États ont suivi le Conseil fédéral et créé les bases nécessaires à la réserve d'électricité thermique, en modifiant la loi sur l'approvisionnement en électricité. La réserve d'électricité thermique se compose de centrales de réserve pouvant fonctionner au pétrole et au gaz, de groupes électrogènes de secours regroupés en pools et d'installations de couplage chaleur-force (installations CCF). La question de maintenir la possibilité d'encourager les installations CCF était controversée. Cette proposition a finalement été rejetée à une courte majorité par les deux Chambres.

Le Conseil-exécutif s'est engagé en faveur du projet. Il estime toutefois que l'encouragement des installations CCF devrait continuer, en particulier pour celles qui peuvent fonctionner avec des énergies renouvelables. La nouvelle loi permet tout au moins que les installations CCF participent à la réserve d'électricité.

Loi sur l'énergie (projet de loi pour l'accélération des procédures) [23.051]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 5, axe de développement Énergies renouvelables, projet 5.7.2, rapport 2024) :

Les objectifs de la stratégie énergétique adoptée en 2006 doivent être atteints d'ici 2035. L'accent est mis sur les énergies renouvelables locales et une meilleure efficacité énergétique. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement. Les démarches nécessaires à la réalisation des projets « Trift » et « Rehaussement du barrage du Grimsel » ont été lancées. En collaboration avec la Confédération, le canton travaille à optimiser et à réduire la durée des procédures d'autorisation.

Après une phase de délibérations de près de deux ans, le Parlement a adopté la modification de la loi sur l'énergie (« projet de loi pour l'accélération des procédures ») à une large majorité lors de la session d'automne 2025. Il sera ainsi possible de planifier et d'approver plus rapidement les projets d'intérêt national concernant le solaire, l'éolien et l'hydraulique, mais aussi l'extension du réseau électrique. Les cantons sont désormais tenus de mener à bien les procédures d'approbation des plans pour les installations concernées dans un délai de 180 jours et de désigner les zones appropriées dans leurs plans directeurs. De plus, l'octroi de concessions supplémentaires pour les centrales hydroélectriques est facilité et les conditions requises pour le rehaussement des barrages existants sont simplifiées. Un compromis a été trouvé concernant le droit de recours des organisations : il est maintenu au niveau cantonal, mais le recours auprès du Tribunal fédéral est dorénavant exclu. Si le droit de recours des organisations est en principe conservé, le raccourcissement de la procédure à travers les instances juridiques fait gagner trois à cinq ans. Aujourd'hui, l'obtention d'une autorisation définitive pour une installation peut prendre jusqu'à vingt ans.

Le Conseil-exécutif a salué l'adoption de la loi pour l'accélération des procédures et en particulier la modification des voies de recours. La révision touche directement le canton de Berne en ce qui concerne la concession pour la centrale électrique de Trift et l'agrandissement prévu du lac du Grimsel.

### 3.1.7 Transports

#### Indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028. Crédit d'engagement [25.055]

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1 ; axe de développement Infrastructure ; projet 1.3) :

Le canton veille à l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs. Il garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente. Plusieurs projets d'infrastructure stratégiques dans le domaine des transports ainsi que l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure existante renforcent la place économique bernoise.

Le Conseil fédéral avait l'intention de cofinancer le transport régional de voyageurs (TRV) par train, bus, téléphérique et bateau à hauteur de près de 3,4 milliards de francs entre 2026 et 2028. Par rapport au précédent crédit d'engagement, cela correspond à une augmentation d'environ 2,3 %. Toutefois, la proposition de la Confédération prévoit une réduction du niveau des fonds fédéraux à partir de 2027. Selon le Conseil fédéral, les coûts non couverts prévus dans le domaine du TRV devraient être réduits de 5 % à partir de 2027. Cela entraînera probablement un transfert de charges vers les cantons, une augmentation des tarifs ou une réduction de l'offre des transports publics. Lors de sa session d'hiver 2025, le Parlement a décidé d'augmenter le crédit d'engagement de 160,2 millions de francs supplémentaires. Le Conseil-exécutif bernois et l'ensemble des cantons demandaient une augmentation de 332 millions de francs du crédit proposé par le Conseil fédéral. Le montant total du crédit désormais adopté, soit 3,525 milliards de francs, fait figure de compromis, mais devrait néanmoins occasionner des lacunes financières. En effet, la croissance démographique et économique continuera dans les années à venir, avec une augmentation de la mobilité à la clé. Afin de pouvoir répondre efficacement à ces besoins de mobilité, le TRV devra être développé de manière ciblée.

### 3.1.8 Éducation et recherche

[Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles \(modification dans le domaine MINT\) \[25.056\]](#)

Lien avec le programme gouvernemental de législature : (objectif 1, axe de développement Éducation et recherche) :

Le canton de Berne renforce son pôle éducatif et universitaire.

Les hautes écoles spécialisées devraient pouvoir proposer des cursus de bachelor en mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT) intégrant une expérience pratique dans le monde du travail. Une telle offre a déjà été testée dans le cadre d'un projet pilote. Il s'est avéré qu'elle pouvait contribuer à former davantage de personnel qualifié. Lors de la session d'hiver 2025, les Chambres fédérales ont approuvé les conditions d'admission nécessaires, de sorte que les titulaires d'une maturité gymnasiale ou professionnelle dans une filière non technique pourront être admis à un cursus de bachelor intégrant la pratique (PiBS), sans devoir justifier de l'expérience professionnelle normalement requise pour accéder à une haute école spécialisée.

Le Conseil-exécutif a approuvé cette révision. Le modèle PiBS étant clairement réservé aux domaines des sciences naturelles et de la technique, la norme incontestée pour l'accès aux cursus de bachelor en haute école spécialisée reste l'exigence d'une formation professionnelle initiale pertinente avec maturité professionnelle.

[Loi fédérale sur la formation professionnelle \(LFPr\). Renforcer la formation professionnelle supérieure \[25.046\]](#)

Lien avec le programme gouvernemental de législature : (objectif 1, axe de développement Éducation et recherche) :

Le canton de Berne renforce son pôle éducatif et universitaire.

En adoptant cette loi lors de la session d'hiver, le Conseil national et le Conseil des États ont renforcé l'attractivité des écoles supérieures et de la formation professionnelle supérieure. Quatre mesures sont prévues par la loi pour mieux faire connaître la formation professionnelle supérieure, améliorer son image dans la société et créer des conditions comparables au niveau tertiaire du système éducatif. Il s'agit notamment de l'introduction des compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure.

Le Conseil-exécutif était favorable à ce que les écoles supérieures bénéficient à l'avenir d'un droit protégé à cette appellation. Il est incompréhensible que les établissements de formation sans filières ES reconnues aient aussi pu utiliser le titre d'« école supérieure » jusqu'à présent. Le Conseil-exécutif a par ailleurs salué l'introduction des compléments de titre mentionnés, sans changement aucun pour les titres de diplôme de la formation professionnelle supérieure reconnus et protégés dans les langues nationales. Ces compléments de titre peuvent contribuer à visibiliser et à renforcer la formation professionnelle supérieure au niveau tertiaire. Ils ne viennent en aucune manière affaiblir les titres du domaine des hautes écoles. De plus, les mesures décidées n'entraînent aucun coût supplémentaire pour les cantons.

### 3.1.9 Votations fédérales

Avant une votation fédérale, le Conseil-exécutif communique activement sa position, pour autant que le scrutin concerne de manière directe et significative le canton de Berne. En 2025, cela n'a été le cas que pour un seul des cinq objets fédéraux soumis lors de trois votations populaires fédérales.

« Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectifs 1, 3 et 5) :

Le canton de Berne entend certes atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, mais sans mettre en péril son statut de pôle d'innovation et d'investissement ni la cohésion sociale.

Lors de la votation fédérale du 30 novembre 2025, le Conseil-exécutif a recommandé à l'électorat bernois de rejeter cet objet de politique fiscale. Les résultats du vote au niveau fédéral et cantonal ont été les suivants : CH : 21,7 % de oui contre 78,3 % de non ; BE 23,7 % de oui contre 76,3 % de non.

Le Conseil-exécutif reconnaît les préoccupations soulevées par l'initiative, notamment une meilleure équité intergénérationnelle et la nécessité de financer des mesures de lutte contre la crise climatique. L'initiative met toutefois en péril des recettes fiscales importantes pour la Confédération et les cantons. Elle affaiblit la place économique suisse et empiète sur la souveraineté fiscale ainsi que l'autonomie financière des cantons.

### 3.2 Participation à des organisations intercantionales

Le canton de Berne a pris part aux quatre séances plénières de la CdC et à douze séances des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Il a également pris position sur 18 affaires de la CdC au niveau du Conseil-exécutif, des Directions ou de la Chancellerie d'État. Le canton de Berne a contribué à plusieurs prises de position de la CGSO. Ses intérêts ont été pris en compte dans la majorité des cas.

Au cours de l'année sous revue, la CdC s'est penchée sur de nombreuses affaires importantes pour le canton de Berne : outre la politique européenne et les relations commerciales de la Suisse avec les États-Unis (cf. ch. 3.3.1), il s'agit par exemple du programme d'allègement 2027, du projet de désenchevêtrement 27 et du développement de la coopération fédérale dans le domaine de l'administration numérique (ANS) ainsi que de l'intégration des étrangères et des étrangers (stratégie globale en matière d'asile, intégration sur le marché du travail des personnes ayant le statut S).

Dans le cadre des prises de position communes de la CdC, les cantons se sont prononcés en faveur de la stabilisation et du développement des relations entre la Suisse et l'UE et ont recommandé à la population de voter oui à la loi sur l'e-ID lors de la votation populaire. Les cantons se sont opposés aux initiatives populaires « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) », « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » et « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) », ainsi qu'à l'arrêté fédéral relatif au changement du système d'imposition de la valeur locative et de la propriété du logement (impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires). Dix cantons ont fait un choix particulier concernant l'introduction de l'imposition individuelle en recourant au référendum cantonal. Il s'agit du deuxième référendum cantonal depuis la création de cet

instrument. Le canton de Berne a refusé de participer à ce référendum cantonal. En mars 2023, lors de la procédure de consultation, il s'était prononcé en faveur de l'introduction de l'imposition individuelle.

Organisée tous les trois ans, la Conférence nationale sur le fédéralisme s'est déroulée les 13 et 14 novembre 2025 à Zoug et a soulevé la question de la viabilité du fédéralisme dans sa forme actuelle, compte tenu des défis géopolitiques et de la numérisation.

Les sections suivantes sont consacrées à une sélection d'affaires qui ont été particulièrement importantes pour le canton de Berne dans le cadre de la coopération intercantionale et de la représentation de ses intérêts auprès de la Confédération.

### 3.2.1 Programme d'allègement 2027 (CdC)

[Lien avec le programme gouvernemental de législature \(objectif 1, axe de développement Latitudes financières\) :](#)

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Le canton de Berne exploite (et garantit) les latitudes financières et renforce ainsi sa vigueur économique.

Début 2025, le Conseil fédéral a mis en consultation un ensemble de mesures visant à alléger le budget fédéral, intitulé « Programme d'allègement 2027 », dans le but de résorber son déficit budgétaire structurel. Le Conseil fédéral entend économiser près de 2,4 milliards de francs en 2027 et près de 3 milliards de francs en 2028.

Les cantons sont fortement touchés par un grand nombre de mesures. Ils se sont exprimés à ce sujet dans le cadre d'une prise de position commune de la CdC en mars et face à la Confédération en juin 2025. Les cantons ont fait preuve de compréhension à l'égard de la situation financière difficile de la Confédération, mais ont également souligné que les dépenses supplémentaires qui ont mis les finances fédérales en difficulté concernaient principalement des domaines relevant de la compétence directe de la Confédération. Un assainissement des finances fédérales au détriment des cantons n'est donc pas justifié. De plus, les transferts de charges ne constituent pas des économies : le report de coûts du niveau fédéral à un autre niveau est un jeu à somme nulle pour la population. Les cantons ont également réfuté l'hypothèse selon laquelle leur marge de manœuvre financière serait plus importante que celle de la Confédération. En effet, plusieurs cantons sont actuellement occupés à l'élaboration ou à la mise en œuvre de leurs propres mesures d'allègement budgétaire. Malgré cela, les cantons se sont toujours montrés ouverts à l'idée de prévoir en collaboration avec la Confédération des mesures efficaces et acceptables afin d'alléger le budget fédéral. Ils ont par exemple soumis d'autres propositions d'allègement dans le cadre des conventions-programmes entre la Confédération et les cantons ainsi que dans le domaine de l'asile (procédures plus rapides, renvois systématiques et lutte contre la migration irrégulière). Finalement, ni les échanges proposés par les cantons via la CdC ni les autres propositions d'allègement n'auront été entendus par la Confédération.

L'acte modificateur unique relatif au programme d'allègement 2027 a été transmis au Parlement en septembre 2025. Les auditions au sein des commissions des Chambres fédérales ont eu lieu en octobre 2025. Le Conseil des États a commencé les délibérations sur cet objet lors de la session d'hiver 2025. La CdC suivra cette affaire de près pendant la phase parlementaire et attend des Chambres fédérales qu'elles apportent des corrections substantielles au programme d'allègement. Les cantons estiment que des corrections urgentes sont nécessaires notamment

concernant les mesures proposées par le Conseil fédéral en matière de péréquation financière nationale pour la compensation des charges, les mesures d'allègement affectant le projet en cours de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (« Désenchevêtrement 27 »), les coupes dans le domaine de l'asile, les mesures dans le domaine de la formation, la réduction des apports au FIF (infrastructure ferroviaire) ou la suppression du programme Bâtiments.

Outre le positionnement et les prises de position formulées par la CdC, que le Conseil-exécutif soutient, celui-ci s'est régulièrement adressé aux membres bernois du Conseil national et du Conseil des États au cours de l'année sous revue, pour les informer des mesures du programme d'allègement 2027 qui s'avèrent particulièrement douloureuses pour le canton de Berne. Ces mesures concernent différents domaines politiques : les transports, la protection sociale, l'environnement, le climat et l'énergie, l'agriculture ainsi que l'éducation et la culture.

### 3.2.2 Intégration des étrangères et des étrangers (CdC)

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, axe de développement Intégration, projet 3.1) :

Le canton de Berne encourage l'intégration sociale et professionnelle des enfants, des jeunes et des adultes dont les capacités sont limitées. Il évite les fausses incitations et facilite l'accès à la formation et au marché de l'emploi. Il soutient sur leur chemin vers une vie autodéterminée et indépendante les personnes à l'aide sociale en mesure de travailler.

Dans le domaine de l'intégration sur le marché du travail, la Confédération exigeait que fin 2025, 50 % des personnes bénéficiant du statut de protection S exercent une activité lucrative, ce qui reste un défi majeur pour les cantons. Suite à une intervention des cantons par l'intermédiaire de la CdC, le Conseil fédéral a renoncé au printemps à introduire un système de pénalités pour les cantons qui n'attendaient pas ce taux d'activité. Et le taux demandé ne concerne que les personnes qui se trouvent déjà en Suisse depuis trois ans. Le Conseil fédéral tient ainsi compte du fait que le facteur temps a une influence considérable sur l'intégration dans le marché du travail, notamment en ce qui concerne l'acquisition de la langue. Un autre succès obtenu par les cantons est que le Conseil fédéral a accepté d'examiner de manière plus différenciée le degré d'intégration sur le marché du travail. Outre la durée de séjour des personnes réfugiées, il tiendra également compte de la situation sur le marché du travail local dans son appréciation de la réalisation des objectifs.

L'attitude constructive du Conseil fédéral en 2025 dans le domaine de l'intégration est toutefois remise en question par le programme d'allègement 2027, qui prévoit une réduction du forfait global pour les personnes réfugiées. Il n'est pas possible d'améliorer l'intégration dans le marché du travail en réduisant les dépenses consacrées à l'acquisition de la langue, à la formation et à l'accompagnement des personnes réfugiées.

En 2025, la Confédération a d'ailleurs conduit une analyse approfondie du système d'asile réformé en 2019, en collaboration avec les cantons, les villes et les communes. Dans l'ensemble, le système d'asile restructuré a fait ses preuves. Lors de la conférence nationale sur l'asile du 28 novembre 2025, les trois niveaux de l'État ont décidé d'optimiser le domaine de l'asile par des mesures ciblées. La stratégie Asile 2027 vise à accélérer encore les procédures d'asile, à réduire plus rapidement les dossiers en suspens et à promouvoir l'intégration de manière plus contraignante. Dans le domaine de la sécurité, de nouvelles adaptations légales sont nécessaires. En outre, il convient de mieux intégrer les femmes et les jeunes adultes dans la société et de les attirer sur le marché du travail. Les connaissances dans les langues

nationales doivent être améliorées chez les enfants avant leur scolarisation et chez les adultes après leur entrée dans la vie active. Et la participation sociale des personnes réfugiées ayant le droit de demeurer doit être renforcée. Le 19 septembre 2025, l'Assemblée plénière de la CdC a approuvé les orientations de la nouvelle stratégie Asile en matière de politique d'intégration.

Lors de la conférence nationale sur l'asile, les intérêts des cantons ont été représentés par le conseiller d'État Christoph Ammann en sa qualité de vice-président de la CdC, également responsable du domaine « Intégration des étrangers » au sein du Bureau, et par le conseiller d'État Philippe Müller, en tant que membre du comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

### 3.2.3 Transformation numérique de l'administration (CdC)

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 2, axe de développement  
Création de bases, projet 2.1) :

Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficents. Il crée les bases pour des processus opérationnels numériques sans rupture de support, y compris les bases légales nécessaires.

Afin de mieux piloter la transformation numérique de l'administration aux trois niveaux de l'État, la Confédération et les cantons ont créé l'« Administration numérique suisse ». Depuis 2022, cette organisation soutient des projets qui ont une utilité majeure pour l'ensemble de l'administration, la population et les milieux économiques. Le modèle cible relatif au futur développement de l'ANS pour la période après 2027 a été développé dans le courant de l'année 2025. Le 19 septembre, l'Assemblée plénière de la CdC a adopté une prise de position commune sur ce nouveau modèle cible. Celui-ci comprend deux axes principaux : le premier axe exige un renforcement du pilotage commun et de la mise en œuvre dans le cadre institutionnel existant. Ce point a pratiquement fait l'unanimité parmi les cantons. Les cantons ont toutefois exigé que l'ANS précise les besoins en ressources. En revanche, le deuxième axe a suscité des critiques parmi les cantons. Cet axe concerne la création d'une compétence fédérale permettant de fixer des normes numériques contraignantes pour les trois niveaux étatiques. Dans sa prise de position, la CdC a donc demandé que la nouvelle compétence fédérale se limite essentiellement à des normes conceptuelles, sémantiques et techniques, et que l'accent soit mis sur l'encouragement de l'interopérabilité et la sécurité informatique.

Le Conseil-exécutif s'est montré favorable aux deux axes formulés. Il est ouvert à la création d'une compétence fédérale, car une ANS efficace nécessite une compétence suffisante en matière de conception.

### 3.2.4 Pénurie de main d'œuvre (CGSO)

Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, axe de développement  
Réduction du risque de pauvreté) :

Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration. Il s'agit de réduire le risque de pauvreté.

La pénurie de personnel qualifié est l'un des grands axes de développement de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale durant la présidence du canton de Berne (2024-2026). Les entreprises estiment que la pénurie de personnel qualifié, ou plus généralement de main d'œuvre, est un défi majeur qui s'est encore aggravé ces deux dernières années. La

CGSO fonctionne comme une plateforme de coordination qui permet des échanges réguliers sur des solutions pouvant contribuer à une amélioration de la situation.

Le 2 juin 2025, le comité a pris connaissance du rapport final de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) avec les mesures qui y sont préconisées, et a décidé à cette occasion de ne pas lancer lui-même d'activités à ce sujet. Le comité a toutefois transmis le rapport final de la ZHAW au SECO, aux conférences régionales des directrices et directeurs, à la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) ainsi qu'à la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Il attend leurs retours sur la mise en œuvre des mesures recommandées, afin notamment que les entreprises investissent davantage dans le développement des personnes de plus de 50 ans, ou que l'on crée de meilleures incitations pour amener les employeuses et employeurs à introduire des modèles de temps de travail flexibles.

### 3.2.5 Charte du climat (CGNO)

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne doit atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Les engagements définis dans la Charte du climat correspondent en grande partie à la politique climatique et énergétique du canton.

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) représente les intérêts communs des cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura auprès de la Confédération. Dans un souci de coordination des axes de développements communs en matière de politique climatique, la Charte du climat de la CGNO a été adoptée en 2021 afin de soutenir la stratégie zéro émission nette de la Confédération, et de mettre en œuvre de manière coordonnée les mesures nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Conformément à la mission fondamentale de la CGNO, qui consiste à concrétiser les principes directeurs existants en matière de finances, de construction durable et de durabilité des marchés publics, le groupe de travail CGNO a organisé en mai 2025 un événement sur l'utilisation du label SNBS Infrastructure à l'intention des services spécialisés des cantons. De plus, les travaux préparatoires ont été engagés sur la question de la durabilité en matière de marchés publics.

## 3.3 Relations avec d'autres cantons

### 3.3.1 Canton du Jura

Lors de la session de printemps 2025, le Parlement fédéral a approuvé le concordat sur le transfert de Moutier, qui avait été accepté par la population des cantons de Berne et du Jura en 2024. Le Parlement fédéral a ainsi ouvert la voie aux dernières étapes du transfert de Moutier vers le canton du Jura. Cette étape marque politiquement la fin de la Question jurassienne. Tout au long de l'année 2025, les gouvernements des deux cantons ont négocié et conclu 32 accords d'exécution. Malgré quelques divergences, les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif. Les accords visent à garantir le bon fonctionnement des services publics et la poursuite des activités de l'État. Les deux cantons se sont engagés à respecter mutuellement leurs frontières territoriales. La collaboration entre les deux cantons voisins repose ainsi sur de

nouvelles bases. Le déménagement de l'administration bernoise et des écoles de Moutier se poursuivra entre 2026 et 2028, afin que les solutions provisoires actuelles puissent être transformées en une infrastructure définitive. La répartition de certaines filières de formation professionnelle doit encore faire l'objet de négociations entre les deux cantons. Dans l'intervalle, le Centre de formation professionnelle Berne francophone « Artisanat » (ceff) restera à Moutier jusqu'à l'été 2027.

### 3.3.2 Canton de Zurich

La séance de travail du 12 mars 2025 avec le canton de Zurich a été consacrée principalement au programme d'allègement 2027, au prochain rapport sur l'efficacité (RPT) et au projet de désenchevêtrement 27. Les relations entre la Suisse et l'UE ont également été abordées. Enfin, des questions relatives à la politique du fédéralisme ont été soulevées, notamment en matière de gouvernance et de financement dans le cadre des coopérations intercantoniales. Le format des rencontres bilatérales régulières a fait ses preuves.

### 3.3.3 Autres cantons

Dans le cadre de rencontres bilatérales avec les gouvernements cantonaux du Jura, d'Uri, de Nidwald et de Lucerne, le Conseil-exécutif a pu cultiver de précieuses relations et échanger des informations sur les défis politiques actuels. L'Histoire était à l'honneur lors des visites du Conseil-exécutif dans le canton de Schwytz à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Morgarten et dans le canton de Genève lors de la Fête de l'Escalade.

## 3.4 Relations avec l'étranger

### 3.4.1 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation des cantons à la politique européenne de la Confédération passe essentiellement par la CdC. Dans le cadre du Dialogue Europe, les représentantes et représentants des cantons ont par ailleurs l'opportunité de présenter aux membres du Conseil fédéral leurs intérêts en matière de politique européenne.

#### Paquet de stabilisation et de développement des relations entre la Suisse et l'UE

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectifs 1, 2, 3 et 5) :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Il souhaite accroître son potentiel de ressources et sa vigueur économique. Une relation stable et pérenne avec nos voisins directs, qui sont aussi nos principaux partenaires commerciaux au sein de l'UE, est une condition essentielle.

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative au paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE » sur les nouveaux accords entre la Suisse et l'UE.

Le 24 octobre 2025, les gouvernements cantonaux ont approuvé la prise de position de la CdC sur le paquet Suisse-UE par 21 voix contre 4 et une abstention. Sur la question du référendum, une majorité des cantons s'est ralliée à la proposition du Conseil fédéral et a accepté de soumettre le paquet d'accords au référendum facultatif. Cette question n'a toutefois pas fait

l'unanimité. Une minorité de gouvernements cantonaux (au nombre de 10) a estimé que l'importance du dossier exigeait qu'il soit soumis au référendum obligatoire. Le canton de Berne s'est abstenu sur ce point.

Le Conseil-exécutif a également approuvé les accords. Il avait déjà émis un avis en principe favorable sur les projets du Secrétariat général de la CdC les 27 août et 7 octobre 2025. L'ensemble des accords stabilise les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE et améliore la sécurité (juridique) pour le canton de Berne. Ce dernier fait partie des cantons qui tirent le plus grand bénéfice économique de l'accès sectoriel au marché intérieur de l'UE. Il est donc important que cet accès repose sur une base stable et puisse être développé grâce aux nouveaux accords. En outre, le Conseil-exécutif estime que les cantons ont réussi à se faire entendre de manière adéquate concernant la politique européenne de la Confédération, et à faire valoir leurs intérêts. Le résultat correspond donc aux attentes des cantons telles qu'elles ont été exprimées dans leur prise de position du 24 mars 2023 et dans leur positionnement du 2 février 2024 sur le mandat de négociation, tous deux soutenus par le canton de Berne.

Cependant le Conseil-exécutif est conscient que la reprise dynamique du droit européen entraînera des coûts supplémentaires et une charge administrative accrue pour le canton de Berne, notamment dans les domaines de la libre circulation des personnes, de l'aide sociale, du service public de l'emploi et des hautes écoles. En ce qui concerne les subventions publiques, le Conseil-exécutif estime que les répercussions pour la Suisse et le canton de Berne seront minimes. Il approuve l'accord sur l'électricité. Mais il se montre critique à propos de l'accord sur la sécurité des denrées alimentaires, et surtout de l'accord sur la santé. Il estime que ce dernier accord n'est pas équilibré, en raison de coûts élevés et d'avantages incertains pour la politique cantonale en matière de santé [cf. également la réponse du Conseil-exécutif du 5 novembre 2025 à l'interpellation 184-2025 Reinhard (PLR, Thoune)]. Enfin, le Conseil-exécutif émet des réserves concernant la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union, l'augmentation des dépenses d'aide sociale et les répercussions de l'immigration accrue sur les infrastructures (effets de saturation).

#### Soirée suisse à Bruxelles

Le 15 octobre 2025, la Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne à Bruxelles a organisé, en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la « Soirée suisse » annuelle. Parmi les invitées et les invités figuraient des représentantes et représentants des institutions européennes et belges, des ambassadrices et des ambassadeurs, des leaders d'opinion politiques et académiques ainsi que des médias. En tant que canton invité, Berne a profité de cette plateforme pour se positionner comme pôle de connaissances et site économique, et pour faire découvrir aux participantes et aux participants sa richesse culturelle et culinaire. La présentation du canton de Berne, organisée par la Promotion économique, a remporté un vif succès et a été très appréciée par les quelque 500 participantes et participants à la « Soirée suisse ».

#### Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! »

Dans le contexte plus large de la politique européenne, les cantons ont adopté, lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2025, une prise de position rejetant l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ».

### 3.4.2 Participation à la politique commerciale de la Confédération avec les États-Unis

#### Droits de douane additionnels à hauteur de 15 %

##### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1) :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Il souhaite accroître son potentiel de ressources et sa vigueur économique. D'une manière générale, les droits de douane additionnels représentent un défi majeur pour le pôle industriel et les entreprises exportatrices du canton de Berne.

Le gouvernement états-unien a imposé un niveau élevé de droits de douane additionnels à la Suisse. Depuis le 7 août 2025, environ 60 % des exportations suisses vers les États-Unis étaient soumises à des droits de douane supplémentaires de 39 %. En novembre 2025, ces droits additionnels ont pu être réduits à 15 % dans le cadre des annexes pertinentes en matière de droits de douane (15 % également pour l'UE), même si cela n'a pas encore permis de créer une situation de sécurité juridique.

Selon la Constitution fédérale, les cantons ont le droit de participer à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels. Ce principe s'applique également en matière de politique économique extérieure (commerce international, accords de libre-échange, etc.). Les cantons participent aux discussions sur le système réglementaire international et l'accès aux marchés internationaux dans la mesure où leurs compétences ou leurs intérêts essentiels sont concernés.

Ils ne participent pas directement aux négociations des droits de douane avec les États-Unis. Mais ils sont étroitement associés aux échanges sur les mesures de politique intérieure à mettre en œuvre pour atténuer les effets indirects (éventuels) des droits de douane des États-Unis. N'étant pas directement affectés par les droits de douane états-uniens, les cantons doivent toutefois se préparer aux conséquences qui en découlent pour les entreprises exportatrices de leur territoire, par exemple en cas de baisse de la production impliquant des suppressions d'emploi ou l'abandon de nouveaux engagements. Ils disposent de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), un instrument qui permet d'éviter les licenciements en cas de pertes de travail temporaires et inévitables. Il leur est également possible de soutenir les entreprises exportatrices dans leurs projets d'innovation à travers des mesures ciblées de promotion économique. Un programme de soutien spécifique a été mis en œuvre de juin à novembre 2025.

Le 12 juin 2025, l'Assemblée plénière de la CdC a approuvé le mandat de négociation du Conseil fédéral pour les questions économiques et commerciales entre la Suisse et les États-Unis. Les cantons sont régulièrement tenus au courant des derniers développements : outre les réunions courantes du « sounding board » sur la politique économique extérieure, il existe un groupe de travail composé de responsables des offices cantonaux de l'économie. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) suit le dossier et prendra les mesures nécessaires, le cas échéant, en concertation avec la Confédération. Mais l'imprévisibilité de l'administration Trump a pour conséquence de rendre toute planification difficile.

Les exportations des entreprises bernoises vers les États-Unis ont déjà fortement diminué au cours des premiers mois qui ont suivi le 7 août 2025 (p. ex. -29 % en août par rapport au mois précédent). Il faut s'attendre à ce que le volume des exportations continue de baisser.

Indépendamment de cette vue d'ensemble, les conséquences peuvent être catastrophiques pour certaines entreprises qui dépendent dans une large mesure du marché américain.

### 3.4.3 Arcjurassien

#### Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectifs 1 et 4) :

Le canton de Berne entend accroître son potentiel de ressources et sa vigueur économique. Il exploite en outre le potentiel du bilinguisme. Il soutient des projets et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.

En collaboration avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, le canton de Berne a poursuivi son engagement dans l'Arc jurassien dans le cadre du programme Interreg France-Suisse et de la Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération. L'idée est de renforcer, à travers des projets dans les domaines de l'industrie et du tourisme, l'espace transfrontalier – en particulier le Jura bernois et l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le Conseil du Jura bernois (CJB) était responsable du traitement des demandes Interreg, lesquelles concernent en majeure partie la région francophone du canton de Berne. Pour ses décisions de financement, l'Office de l'économie du canton de Berne s'est basé sur les appréciations faites sur le terrain.

### 3.4.4 Ambassades et organisations internationales

#### Premières visites officielles

En 2025, les ambassadrices et ambassadeurs d'Argentine, de Turquie, de Belgique, de Thaïlande et du Kazakhstan ont rendu une première visite officielle à la présidente ou au président du gouvernement.

#### Inauguration du siège rénové de l'OTIF

#### Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que site d'implantation. Il veille à l'attrait de l'infrastructure et à la capacité de celle-ci à répondre aux besoins futurs, en mettant à disposition les ressources nécessaires pour son entretien.

Le canton de Berne a participé à la rénovation complète du bâtiment classé monument historique de l'OTIF à Berne, en octroyant un prêt d'État hôte à hauteur de 825 000 francs (cf. rapport annuel 2023, p. 15). Deux entreprises bernoises étaient fortement impliquées dans le projet : la société Emch+Berger ImmoConsult AG a été chargée de la planification, et la planification générale pour les travaux de rénovation et d'agrandissement a été confiée à l'entreprise BauSpektrum AG, de Münsingen. Le siège rénové de l'OTIF a été inauguré solennellement le 5 novembre 2025 en présence du conseiller fédéral Ignazio Cassis et de représentantes et représentants du canton et de la ville de l'État hôte.

#### International Bern Welcome Desk (IBWD)

#### Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Il cultive sa diversité.

L'IBWD a fait ses preuves en tant que point de contact et de liaison pour la communauté internationale et a atteint ses objectifs stratégiques, à savoir promouvoir Berne en tant que pôle international et contribuer à de bonnes relations avec et entre les pays. Les trois mandants – le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le canton et la ville de Berne – ont ainsi prolongé le contrat de prestations avec Bern Welcome SA pour la période 2026 à 2028.

### 3.4.5 Partenariats

#### Shenzhen (Chine)

**Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1) :**  
Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.

La pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et une politique chinoise fortement axée sur le marché intérieur ont pour conséquence que la collaboration autrefois active entre le canton de Berne et la ville de Shenzhen est toujours au point mort. Le maintien ou non de ce partenariat n'a pas d'influence directe sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, lequel revêt une importance majeure pour les entreprises exportatrices du canton de Berne, pour autant que l'on parvienne à orienter davantage cet accord vers les besoins de ces entreprises. Le Conseil-exécutif n'envisage pas de résilier le partenariat avec Shenzhen. La ville chinoise est favorable à une collaboration plus intense avec davantage d'activités réciproques, mais elle respecte l'attitude réservée du canton de Berne.

#### Nara (Japon)

**Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 3, perspective 1B) :**  
Le canton de Berne anticipe l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé. Il envisage une nouvelle coopération « Tech 4Care@Home » visant à permettre aux soins de santé décentralisés et au personnel soignant de bénéficier du soutien de compétences hospitalières. Le projet est mené sous la responsabilité de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en coopération avec l'Université et l'hôpital universitaire ainsi qu'avec la participation de partenaires industriels.

Lors de la visite du gouverneur de la préfecture de Nara, Makoto Yamashita, dans le canton de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et le Nara Institute of Sciences and Technology (NAIST) ont signé le 20 mai 2025 un protocole d'entente relatif au vieillissement, à l'occasion des dix ans du traité d'amitié entre le canton de Berne et la préfecture de Nara. Ce protocole d'entente prévoit l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prise en charge des personnes âgées.

#### Santa Catarina (Brésil)

**Lien avec le programme gouvernemental de législature (objectif 1) :**  
Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.

Le 4 juin 2025, la Promotion économique du canton de Berne et l'État brésilien de Santa Catarina ont signé un protocole d'entente. Santa Catarina est l'une des régions les plus dynamiques du Brésil sur le plan économique, notamment dans les domaines de l'ingénierie, des TIC, de l'agriculture et des sciences de la vie. Le protocole d'entente prévoit des échanges économiques et technologiques ainsi que des projets communs dans des domaines prioritaires tels que l'industrie 4.0, la décarbonation, l'agriculture et les sciences de la vie.

Pour les années 2026-2027, un programme bilatéral prévoit des délégations économiques, des échanges de spécialistes et des visites techniques. La coopération est déjà opérationnelle et montre ses premiers résultats : l'entreprise brésilienne Nanovetores a choisi le canton de Berne pour implanter sa succursale européenne, concrétisant ainsi le partenariat noué.

### 3.4.6 Coopération au développement et autres prestations d'assistance

Aucun lien direct avec le programme gouvernemental de législature

#### Subventions du Fonds de loterie

Dans le cadre de la coopération au développement, le canton de Berne concentre ses contributions sur le soutien aux organisations d'aide non gouvernementales et sur l'aide en cas de catastrophe (aide d'urgence) par le biais du Fonds de loterie. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les contributions financières sont octroyées en priorité à des projets qui concernent le tiers des pays de la planète les moins prospères, selon l'indice de développement humain des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, le canton de Berne a soutenu 21 projets à l'étranger, pour un montant total de près de 3 millions de francs issus du Fonds de loterie. Une bonne moitié des projets sont mis en œuvre en Afrique, un tiers en Asie et quelques-uns en Amérique du Sud.

Ces contributions ont notamment permis de fournir des soins de santé primaires à la population, par exemple en renforçant les services de santé locaux en Éthiopie, en luttant contre les maladies tropicales négligées au Népal ou en traitant les lésions obstétricales au Bangladesh. D'autres projets contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, notamment en favorisant l'approvisionnement en eau et en nourriture, et en encourageant les pratiques agroécologiques dans le nord de l'Ouganda, au Tchad, au Népal ou au Nicaragua. Certains autres projets portaient par exemple sur la production d'énergie solaire et l'entretien durable des installations dans des régions isolées du Sénégal, contribuant dans le même temps à la lutte contre le chômage des jeunes. En plus de ces montants, un total de 471 970 francs a été versé dans sept cas au titre de l'aide en cas de catastrophe, venant soutenir des personnes en détresse à la suite de catastrophes naturelles et de crises humanitaires majeures à l'étranger. De même, 500 000 francs ont été consacrés à l'aide d'urgence en Suisse pour des mesures prises après l'éboulement à Blatten, dans le Lötschental.

## 4. Perspectives pour 2026

En 2026, il s'agira à nouveau de veiller à ce que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit adéquate et que l'autonomie cantonale soit préservée. Le financement de nouvelles tâches (d'exécution) doit être garanti et le transfert de tâches doit se faire dans le respect du principe d'équivalence fiscale. Il convient d'éviter tout transfert unilatéral de charges au détriment du canton. Les nouvelles lois fédérales ne doivent pas entraîner de charges disproportionnées pour les cantons lors de leur mise en œuvre.

En 2026, les affaires listées ci-après devraient être particulièrement importantes pour le canton de Berne au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et vis-à-vis de l'étranger.

#### 4.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Le Conseil fédéral fixe chaque année les objectifs de ses activités. Au cours de la troisième année de la période de législature 2023-2027, il mettra notamment l'accent sur le paquet de stabilisation et de développement des relations entre la Suisse et l'UE, sur l'attractivité de la place économique suisse (y compris les accords de libre-échange nouveaux ou à moderniser, entre autres avec la Chine et le Royaume-Uni) ou encore sur les axes prioritaires, les grandes lignes et les objectifs de la politique de sécurité de la Suisse. Dans le domaine de la politique financière, l'assainissement du budget fédéral (programme d'allègement 2027) et la suite du projet « Désenchevêtrement 27 » auront une incidence particulière sur le canton de Berne.

##### Messages et affaires

Le Conseil-exécutif prendra position sur ces affaires, et sur d'autres, que le Conseil fédéral adoptera en 2026 à l'attention des Chambres fédérales et qui auront une importance significative pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif défendra ses intérêts avec le soutien de la délégation bernoise au Parlement fédéral. La décision de traiter activement telle ou telle affaire, et de la soumettre à la délégation bernoise, dépend toujours de l'état d'avancement de l'affaire et des préoccupations du canton. Pour cette raison, le choix définitif n'est fait qu'au moment de l'inscription des affaires à l'ordre du jour.

À l'heure actuelle, d'autres affaires que le Conseil fédéral devrait soumettre au Parlement en 2026 sont suivies de près par le Conseil-exécutif :

- Messages sur le financement d'une participation de la Suisse aux programmes qui succèderont à « Horizon Europe » et à « Erasmus+ »
- Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
- Message sur la réforme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS30)
- Message sur la modification de la loi fédérale sur le droit pénal administratif (DPA)
- Message sur la révision de la loi sur la protection des eaux
- Message sur la nouvelle loi fédérale sur le soutien aux expositions nationales (LSEN)
- Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical »

En 2026, outre les messages du Conseil fédéral mentionnés, le Conseil national et le Conseil des États devraient se pencher notamment sur les affaires suivantes qui ont leur importance pour le canton de Berne :

- Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)
- Loi fédérale sur le dossier électronique de santé (LDSan)
- Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies, LEp)
- Loi sur les produits thérapeutiques (révisions 3a). Modification
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (garantie du principe de la collecte unique de données pour tous les fournisseurs de données dans le domaine hospitalier stationnaire sur l'ensemble du territoire)
- Deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers : nouvelle loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers et révision la loi sur les professions de la santé
- Introduction d'une compétence fédérale en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre

- « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » initiative populaire et contre-projet indirect
- Formation professionnelle. Renforcer l'orientation professionnelle

#### Consultations

Le Conseil fédéral ouvrira en 2026 la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgf). Cette consultation portera principalement sur la sécurité alimentaire, l'empreinte écologique, les perspectives économiques et sociales ainsi que diverses simplifications. Dans le sillage du rapport « Transports '45 » (rapport Weidmann) publié en 2025, les étapes d'aménagement des routes nationales et des infrastructures ferroviaires ainsi que les mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération seront regroupées pour la première fois dans un même projet soumis à consultation en 2026. L'objectif est de favoriser une planification multimodale des infrastructures. Le canton de Berne est concerné par la consultation sur la modification de l'ordonnance de mise en œuvre de la modification de la LAMal relative au financement uniforme des prestations. Ceci notamment sur le plan de la transmission des données des assureurs aux cantons ou de l'uniformisation du calcul des coûts et du classement des prestations dans les soins à domicile.

Autres consultations :

- Consultation sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2028 pour les contributions aux mesures liées au programme en faveur du trafic d'agglomération
- Consultation sur une révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> (politique climatique pour la période 2031-2040)
- Consultation sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) en vue de la mise en œuvre du deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts
- Consultation sur la révision de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH) et de la loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires LRCS)
- Consultation sur une modification de la loi sur la poste (LPO)
- Consultation sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle
- Consultation sur la promotion économique pour les années 2028 à 2031
- Consultation sur la révision de l'ordonnance sur les documents d'identité (introduction de la carte d'identité biométrique)

Enfin, le Conseil-exécutif se prononcera sur la position qu'il adoptera quant aux différents objets fédéraux soumis au vote.

#### **4.2 Participation à des organisations intercantoniales**

Dans le cadre de la représentation commune des intérêts des cantons auprès de la Confédération, les affaires suivantes devraient revêtir une importance particulière :

##### Programme d'allègement 2027 de la Confédération

Le programme d'allègements 2027 sera traité par le Conseil national lors de la session de printemps 2026. Une éventuelle procédure d'élimination des divergences aura lieu lors de la session d'été 2026. La Confédération prévoit de mettre en œuvre ces mesures à partir de 2027. En cas de référendum lancé contre le programme d'allègement, la CdC préparera une prise de position commune.

#### Projet Désenchevêtrement 27

Les options pour des mesures éventuelles de désenchevêtrement seront connues au printemps 2026, de sorte que la Confédération et les cantons pourront poser les jalons pour la deuxième phase du projet à l'automne.

#### Péréquation financière Confédération-cantons

En vue du rapport sur l'efficacité pour la période 2026-2029, l'accent est mis sur la refonte du système de compensation des charges et sur la nouvelle méthode de calcul visant à prendre en compte les revenus des frontaliers et des frontaliers dans le cadre de la péréquation des ressources.

#### Administration numérique suisse (ANS)

Sur la base du modèle cible approuvé par le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux, il est prévu qu'une version perfectionnée de la convention-cadre sur l'ANS soit disponible d'ici à l'automne 2026, ainsi qu'une stratégie et une planification de la mise en œuvre dotées d'un budget et d'un plan financier pour les années 2028 à 2031. Ces documents doivent être mis en consultation auprès de la Confédération et des cantons avant la fin de l'année 2026.

#### Intégration des étrangères et des étrangers

En 2026, le Conseil fédéral demandera un crédit d'engagement pour des mesures visant à l'intégration des étrangères et des étrangers sur la période 2028-2031. Il s'agit de mettre en œuvre les programmes d'intégration cantonaux (PIC) conformément aux lignes directrices stratégiques convenues avec les cantons, qui doivent être adoptées par les gouvernements cantonaux lors de l'Assemblée plénière de la CdC du 18 septembre 2026. En outre, les organes de la CdC se pencheront sur la mise en œuvre du mandat politique de la stratégie Asile 2027.

#### 4.3 Relations avec d'autres cantons

##### Marché-Concours

Du 7 au 9 août 2026, le canton de Berne sera pour la première fois le canton invité au Marché-Concours de Saignelégier (JU).

#### 4.4 Relations avec l'étranger

##### Politique européenne

Le Conseil fédéral devrait transmettre le message relatif au paquet Suisse-UE aux Chambres fédérales au printemps 2026. La CdC suivra de près les délibérations du Parlement fédéral sur ce paquet et, en particulier, la législation nationale de mise en œuvre. En ce qui concerne la future participation des cantons au paquet Suisse-UE, le secrétariat général de la CdC élaborera au printemps 2026, en collaboration avec la Confédération, une stratégie définissant les compétences et les procédures au niveau des cantons. Cette stratégie sera soumis à l'approbation des gouvernements cantonaux.

##### Coopération avec la préfecture de Nara

Les deux hautes écoles (Haute école spécialisée bernoise et NAIST) préparent une requête auprès du Fonds national suisse pour le 1<sup>er</sup> avril 2026. L'objectif général du projet de recherche est de favoriser l'autonomie à domicile grâce à un outil évolutif basé sur l'intelligence artificielle. Le groupe cible est constitué de personnes âgées vivant seules.

### 5. Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2025 sur les relations extérieures du canton de Berne et des fruits du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE découlant de ce rapport.

## Annexes

### Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2025, le canton de Berne a déposé l' « initiative cantonale pour simplifier l'obligation de déclaration d'éléments fertilisants et de produits phytosanitaires (digiFLUX) ». Les Chambres fédérale n'ont pas liquidé cette dernière, ni aucune autre initiative cantonale bernoise, au cours de l'année sous revue.

### Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2025

#### Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (Bureau)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	DTT	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INC	Christine Häslер	Comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	INC	Christine Häsler	
Conseil des hautes écoles de la CSHE	INC	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Astrid Bärtschi	Comité
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	Comité directeur
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	DSE	Philippe Müller Evi Allemann	Comité

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	DSE DEEE	Philippe Müller Christoph Ammann	Comité
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	DIJ	Evi Allemand	Comité directeur
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	DSE	Philippe Müller	
Conférence suisse des chancelières et des chanceliers d'État (CCE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

**Conférences régionales gouvernementales et sectorielles de Suisse romande**

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président à partir de juin 2024
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INC	Christine Häsler	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Astrid Bärtschi	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	

#### Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse du Nord-Ouest

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) [SO, BS, BL, AG, JU] <sup>3</sup>	CHA		
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (NW EDK) [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INC	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest (GDK NW) [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	DTT	Christoph Neuhaus	

#### Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la CGNO (précédemment membre à part entière).